

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 02 octobre 2018

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel, RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Approbation du compte rendu du 05 juillet 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 05 juillet 2018.

2) Fonds de concours.

Le maire présente au conseil municipal deux dossiers de fonds de concours comprenant la dépense électrique pour l'éclairage public ainsi que la consommation électrique, fioul et granulés bois pour les bâtiments communaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

– approuve à l'unanimité l'opération

a) « la dépense électrique » et son plan de financement se présentant comme suit :

	Fonctionnement en HT
Coût total du projet	6 068 €
Subventions	0 €
RESTE A FINANCER	6 068 €
Part financée par la commune	3 034 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	3 034 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 3 034,00 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
 - charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.
- b) «consommation fioul et granulés bois pour les bâtiments communaux» et son plan de financement se présentant comme suit :

	Fonctionnement en HT
Coût total du projet	12 554 €
Subventions	0 €
<i>RESTE A FINANCER</i>	<i>12 554 €</i>
Part financée par la commune	6 277 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	6 277 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 6 277,00 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.

3) Fonctionnement du périscolaire.

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe en charge du dossier. Suite au recrutement, un contrat à durée déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2018 été proposé à une personne du village. L'adjointe rappelle la réglementation que nous impose la CAF, et plus spécialement le seuil de 24 enfants qui nécessite l'intervention d'une 3^{ème} personne. Lors de la réunion de rentrée en présence des parents, le directeur d'école a profité de cette occasion pour évoquer le règlement du périscolaire et notamment les délais de retour des inscriptions afin de pouvoir anticiper les effectifs supérieur à 24 enfants. L'adjointe propose de revoir le règlement lors d'une commission réunie en invitant les représentant des parents, les enseignants ainsi que le personnel du périscolaire.

4) Aire de jeux – choix du prestataire.

Le maire donne la parole à Didier Scherrer, 3^{ème} adjoint en charge du dossier. Il précise que le modèle retenu s'élève à 17681.40 € TTC en tenant compte de la remise commerciale obtenue de 15 % et de la gratuité d'un cheval à bascule sur ressort. Le démontage de l'ancienne composition sera réalisée par les ouvriers communaux, seule la balançoire étant encore solide est conservée. Pour une meilleure projection de l'implantation, il est convenu d'attendre la réalisation des travaux de l'aménagement de la zone humide. Des copeaux en bois formeront le sol de l'agencement et le réapprovisionnement sera réalisé par le service technique. Aussi, un généreux donateur souhaite verser à la commune la somme de 3000 € pour l'implantation de cette structure. Après ces différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité, accepte ces différentes conditions auprès de la Sté Husson de Lapoutroie.

5) Gerplan.

- Signalétique pédagogique du jardin partagé

Le maire reprend la délibération du 5 octobre 2017 concernant l'appel à projet pour le Gerplan 2018. Il précise, qu'en tenant compte des différents critères seul le projet pour la signalétique du jardin partagé, au verger communal a été validé par la commission

Après différents échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de demande de subvention pour la signalétique du jardin partagé.

- Appel à projets 2019

Aussi il a été proposé par Didier Scherrer 3^{ème} adjoint, d'inscrire la création d'une haie végétale en limite de la zone humide et dans le prolongement de la route Joffre en direction de Masevaux. Un autre projet est aussi à inscrire, la création de murets et terrasses en pierres sèches au jardin partagé. Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité, accepte inscrire ces projets ci-dessus énumérés pour l'année 2019.

6) Adhésion à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activités pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, en fonction des revenus entre 182,00 € et 237,00 € par an et par agent ;

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

7) Nomination d'un garde-chasse.

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant la nomination d'un garde-chasse. M. le maire présente à l'assemblée la demande d'agrément concernant le garde-chasse à savoir :

- Monsieur Benjamin Welker, demeurant 79 rue du Vieil-Armand 68760 Willer-sur-Thur, titulaire du permis de chasser.

Monsieur le Maire précise avoir reçu l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à ladite demande d'agrément.

8) Vente terrain Mme Fohrer.

Le maire reprend la délibération du 20 juin 2016 concernant la vente du terrain situé au lieu-dit Stiftmatt section 1 parcelle 337 jouxtant le terrain communal. En effet, après différents échanges et négociations avec le propriétaire, celui-ci accepte toutefois la réduction de la surface et il en résulte la diminution du tarif. Suite à celle-ci, le propriétaire propose de vendre à la commune ce terrain d'une surface de 12 ares 68 ca au prix de 37 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la dite transaction
- confirme que les frais de bornage seront à la charge du vendeur
- accepte que les frais notariés soient à la charge de la commune
- et autorise le maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

9) Travaux de voirie, création d'un chemin.

Le maire donne la parole à Jean-Lou Fischer, 1^{er} adjoint en charge du dossier. Il évoque le point sur les travaux de voirie lors du dernier conseil en date du 5 juillet. Il précise que les travaux de branchement au réseau d'assainissement collectif à l'école maternelle ont été réalisés par l'entreprise Royer Frères pour un montant de 2763,60 € TTC. Les travaux de décapage et pose d'enrobé dans la partie haute de la rue du Réservoir sont chiffrés à 13121,88 € TTC. La pose de caniveaux près du n° 7 a rue des Buissonnets est estimée à 6610,80 et sera réalisée par l'entreprise Gattobigio Frères. Enfin des travaux d'enrobés seront nécessaire devant le monument aux morts. Nous sommes dans l'attente du devis et afin de pouvoir entreprendre les travaux avant novembre, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ores et déjà l'offre de prix la plus avantageuse.

Dans le prolongement de la rue St-Michel en direction de la route Joffre et plus précisément au lieu-dit Binet, un projet de construction d'une maison en bois verra le jour. Le service technique de la Communauté de Communes de Thann – Cernay a entrepris un sondage afin de repérer la conduite d'eau dans ce secteur, dans le but de prévoir une servitude de passage. Des travaux d'extension du réseau d'assainissement seront au programme. Une négociation est

également en cours avec le propriétaire du terrain jouxtant le chemin communal dans le but de déplacer celui-ci. Le Géomètre Ortlieb procédera à l'élaboration d'une esquisse pour le passage du nouveau chemin. Le propriétaire de la future construction s'engage à céder, si nécessaire à la commune et à l'euro symbolique, une partie de son terrain, afin de pouvoir plus aisément prévoir l'implantation du nouveau chemin avec le propriétaire.

10) Gîtes ruraux.

Le prestataire de service dresse un premier bilan depuis le démarrage de sa prise de fonction. Il évoque notamment des dysfonctionnements au niveau des plateformes de réservation en ligne. Différents points de fonctionnement seront à revoir afin d'optimiser au mieux la gestion des gîtes.

11) Logements communaux.

Comme discuté lors d'une réunion maire et adjoints, il y a lieu de fixer le montant des charges mensuelles de chauffage pour le logement situé au 1 rue des montagnards. D'un commun accord et à l'unanimité le conseil municipal, décide de fixer à 80 € les frais pour avance sur charges mensuelles, pour le dit-logement à compter du 1 janvier 2018.

Quant au logement situé au-dessus de la mairie-école pas de changement, le montant s'élève à 100 € mensuel malgré le changement de locataire. En fin d'année un bilan sera établi, si trop perçu le montant sera remboursé au locataire. Aussi dans le logement situé au-dessus de la mairie-école, des travaux de peinture, rénovation des sols seront à entreprendre pendant la période hivernale par les ouvriers communaux.

12) Communications.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droits de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

- a) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 06 juin 2018 par Maître Maupomé Catherine, notaire à Masevaux-Niederbruck.

Propriétaires : Mr et Mme Chaput Max

Parcelles : n° 40, 41, 42, 43, 44, 70, section n° 2 contenance 23 ares 22 ca
au lieudit Binet

Prix : 80 000,00 €

Acquéreurs : Mr Braun Bastien et Mme Ackerer Manon

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 09 juillet 2018.

- b) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 27 juillet 2018 par Maître Muller Philippe, notaire à Mulhouse.

Propriétaires : Consorts Lerch

Parcelle : n° 508/241, section n° 2 contenance 7 ares 27 ca
au lieu-dit Rue des Montagnards

Prix : 120 000,00 €

Acquéreur : Mme Bohli Anne

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 27 juillet 2018.

- c) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 3 août 2018 par Maître Maupomé Catherine, notaire à Masevaux-Niederbruck.
 Propriétaires : Consorts Kauffmann
 Parcelles : n° 75, 76, section n° 3 contenance 90 ares 90 ca
 au lieu-dit Echo
 Prix : 70 000,00 €
 Acquéreur : Mr Steiner Pascal
 La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 3 août 2018.

Modification du budget Buissonnets

Dans le cadre du réseau de gîtes de montagne, des travaux de rénovation ont eu lieu à la ferme auberge des Buissonnets. Le bureau d'étude B2E ayant exécuté la mission CSSI a omis de nous transmettre la facture d'un montant de 1188,00 € TTC relative à ces travaux. Afin de prévoir le règlement de cette ancienne facture, il est nécessaire de modifier le budget de la façon suivante :

Section	Nature	Compte	Intitulé	Signe	Montant
F/I	D/R				
F	D	61521	Bâtiments publics	-	1 250,00
F	D	023	Virement à la section d'investis.	+	1 250,00
I	R	021	Virement à la section de fonction.	+	1 250,00
I	D	2131	Autres constructions	+	1 250,00

Compte tenu que cette facture a été réceptionnée très longtemps après la réalisation des travaux, le conseil municipal souhaite toutefois être certain quant aux obligations de règlement de celle-ci. D'un commun accord et à l'unanimité, le conseil souhaite néanmoins anticiper afin de régulariser la situation.

Participation au cachet du concert des journées musicales

Lors du concert le 24 août, une collecte a permis de récolter une partie du cachet pour le concert. Le solde du cachet s'élève à 330 €, et restera à la charge de la commune. Merci aux différents bénévoles ainsi qu'à la ferme auberge grâce à qui cette manifestation a été un réel succès.

Fête du verger

La 1^{ère} fête du verger communal aura lieu dimanche 7 octobre. Le programme de la journée sera animée avec diverses activités tels que pressage de pommes, dégustation de jus, géocaching, chants des enfants de l'école, repas méchoui, animations musicales et théâtrales. Une dernière réunion préparatoire aura lieu demain soir.

Travaux monuments aux morts

Pour des raisons de sécurité il est nécessaire de prévoir la mise en place d'un garde de corps. Nous sommes dans l'attente de différents devis.

Cérémonie du 11 novembre

En la mémoire de Clément Gorrissen, disparu tragiquement en Somalie en avril 2014, il a été prévu d'apposer un plaque au monument aux morts. Afin de suivre la procédure, un dossier a été déposé à l'ONAC par le biais de M. le Sous-Préfet.

Etat des lieux gîtes locations à l'année

Le maire informe l'assemblée du départ de plusieurs locataires ces deux derniers mois. Dans l'ensemble, l'état des lieux de sortie, n'a pas nécessité d'importants travaux de remise en état. Seul pour le gîte grillon, des travaux ont été nécessaire et réalisés par le nouveau locataire. De ce fait une exonération d'un mois de loyer lui a été octroyé à cette occasion.

Contrat de maintenance de la chaudière à la ferme auberge

Suite à l'installation de la nouvelle chaudière bois, par l'entreprise Nature Energie France de Guewenheim, celle-ci a proposé de souscrire un contrat de maintenance pour cette installation. D'un commun accord, le conseil municipal accepte de conclure ladite convention.

13) Divers.

Vente de terrain

Le maire informe le conseil municipal avoir réceptionné dans la boîte aux lettres de la mairie, une copie de l'annonce publiée sur le site « Le bon coin », pour la vente d'un terrain de loisirs. En effet il s'agit du terrain où est situé le réservoir d'eau de la rue des Buissonnets. D'après l'annonce, le propriétaire vend son terrain d'une surface de 4 ares non constructible au prix de 18000 €. L'affaire est suivie par les services juridiques de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Fête de Noël

La traditionnelle fête de Noël des aînés aura lieu dimanche 16 décembre 2018. Le colis remis aux participants sera entre autre garni par des petits gâteaux de Noël, confectionnés par les parents des élèves, afin de financer la classe verte qui aura lieu en mai prochain.

Décoration du sapin lors du marché de Noël à Thann

Cette année les couleurs choisies par les organisateurs, sont le blanc de manière majoritaire, le rouge et l'or. Le thème sera celui du « Noël alsacien ».

Déclaration d'intention LEADER.

Lors de différents échanges, il a été évoqué le souhait de déposer un dossier Leader, pour un projet de création d'un sauna finlandais traditionnel au feu de bois pour les gîtes aux Buissonnets. Lors de la réunion AACT du 14 septembre dernier, le comité a évoqué le projet de création d'un four à pain communal. D'un commun accord et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de déclarer ces deux projets auprès de Leader.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 15.